

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 11 juin 2026, s'est réuni le Mercredi 17 juin 2026 à 18h00, à la salle de réunion de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16

Nombre d'administrateurs présents : 19

Nombre d'administrateurs représentés : 6

Administrateurs présents :

Sandrine	BERTHET
Lina	BLANC
Philippe	BRANCHE
Fatiha	BRIKOU AMAL
Frédéric	BURNIER FRAMBORET
Irène	CHAPUY
Odile	COUBAT
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
Carole	FONTAINE
François	GAUDIN
Gérard	GIULIANI
Patrick	LATOUR
Evelyne	MARECHAL
Marie-Pierre	OUVRIER
Sandrine	POIGNET
Maguy	RUFFIER
Virginie	VERNAZ
Pascale	VOUTIER REPELLIN

Administrateurs représentés :

Guillaume BEDHET	Ayant donné pouvoir à Carole FONTAINE
Nicolas BERNARD DUGUET	Ayant donné pouvoir à Virginie VERNAZ
Elodie MOREL	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Monique NAGORNY	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE
André THOUVENOT	Ayant donné pouvoir à Pascale VOUTIER REPELLIN
André VAIRETTO	Ayant donné pouvoir à Sandrine BERTHET

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Objet : Finances - Association d'Animation du Beaufortain (AAB) – Avenant n°1 à la convention d'objectifs et de partenariat - Versement d'un 2^{ème} acompte sur la subvention 2026

Rapporteur : M. le Président

L'Association d'Animation du Beaufortain (AAB) a pour objet de conduire un projet social et culturel d'animation en contribuant au développement du Beaufortain et à l'amélioration du cadre de vie de ses habitants.

L'AAB est agréée « Centre Social » de la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie.

Par délibération n°13 du 20 février 2025, le Conseil d'administration approuvait la signature d'une convention d'objectifs et de partenariat avec l'Association d'Animation du Beaufortain pour la période 2025-2027. Cette convention fixe les modalités de soutien du CIAS Arlysère à l'association pour les actions qu'elle conduit dans l'intérêt général et qui s'inscrivent dans les politiques publiques d'action sociale que mène le CIAS.

Afin d'autoriser le versement de la subvention en trois versements au lieu de deux, il convient de conclure un avenant à la convention ayant pour objet la modification de l'article n°11 de la convention initiale.

Ainsi, conformément à cet avenant, il convient de procéder au versement d'un 2^{ème} acompte sur la subvention 2026 d'un montant de 35 000 €.

Pour mémoire, le CIAS Arlysère, pour l'année 2025, a procédé au versement d'une subvention à l'AAB d'un montant global de 233 980 €. Et par délibération n°09 du 5 mars 2026, le Conseil d'administration a approuvé le versement d'un 1^{er} acompte sur subvention 2026 de 163 786 €.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de partenariat avec l'Association d'Animation du Beaufortain joint en annexe ;**
- **approuve le versement du 2^{ème} acompte sur la subvention 2026 de 35 000 € à l'Association d'Animation du Beaufortain ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Frédéric BURNIER FRAMBORET

